

Certificat

MENUISERIES EN PVC

Décision d'admission n° 2311-176-97 du 05 décembre 2002

Décision de reconduction n° 2795-176-97 du 22 août 2006

Cette décision annule et remplace la décision n° 2683-176-97 du 16 mai 2005

La Société **MERCIER-DAVID**
45 RUE DES PÂTIS
FR-88100 STE MARGUERITE

Usine de **FR-88100 STE MARGUERITE**

est autorisée à apposer les marques NF, CSTBat et ACOTHERM en application des règles générales des marques NF, CSTBat, du règlement NF 220 / RT 26 et du règlement ACOTHERM. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés, après évaluation conformément à ces référentiels. La gamme des produits figure en annexe.

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES À LA FRANÇAISE ET OSCILLO-BATTANTES

SOFTLINE MD

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification et pour le CSTB



Le Directeur Technique
Hervé BERRIER

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Marque CSTBat :

Conformité à l'Avis Technique 6/06-1653 (VEKA)

Marque NF : Conformité aux normes NF EN 12207-12208-12210

Classement A* E* V* : A*4 E*9A V*A2

Classement ACOTHERM : conformité au règlement

Classement selon les modèles; se reporter aux pages suivantes

Note : Les fenêtres bénéficiant du présent certificat doivent comporter sur la traverse haute :
- Les marques, la référence de marquage et les classements attribués.

Le niveau certifié de la performance d'isolation acoustique ne vaut que pour les menuiseries équipées en usine conformément aux rapports d'essais acoustiques. Il est sans valeur pour les menuiseries auxquelles un dispositif d'entrée d'air ou un autre dispositif traversant est incorporé après leur sortie d'usine.

Les menuiseries certifiées doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte : 4 pages

Correspondant : Marc GOESSEL

Tél. : 01 64 68 83 47

Fax : 01 64 68 85 36

Sauf retrait, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue à jour au CSTB et disponible sur le site internet www.cstb.fr.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant.

Décision de reconduction n° 2795-176-97 du 22 août 2006
page 2**FABRICATIONS CERTIFIÉES**

Cette fiche précise les modèles de menuiseries certifiées et leurs classements. Seules les menuiseries conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CSTBat, NF et ACOTHERM ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 176 - 97

1. MARQUE CSTBat**• PROFILÉS**

Conformes à ceux définis dans l'Avis Technique de référence.

• VITRAGES ISOLANTS CERTIFIÉS

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le DTU 39 (§ 3.1) ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

• QUINCAILLERIE

- Crémones : FERCO.
- Organes de rotation : FERCO (perçage symétrique), SFS intec.

• RENFORTS

Selon les dispositions prévues par le gammiste.

Décision de reconduction n° 2795-176-97 du 22 août 2006
page 3

2. MARQUE NF

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P20-201 « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres en fonction de leur exposition », dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Les caractéristiques sont certifiées pour des menuiseries de dimensions :

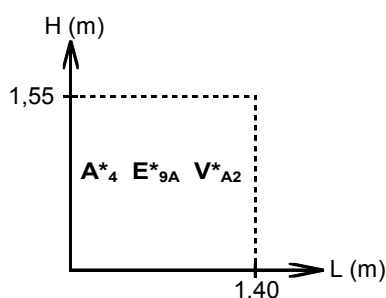
- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES MENUISERIES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT

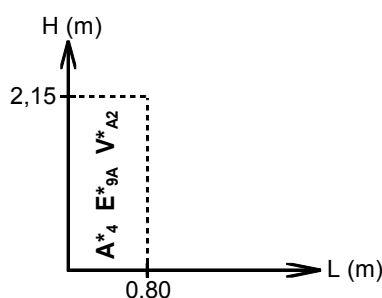
A*4 E*9A V*A2

à 1 vantail

oscillo-battant

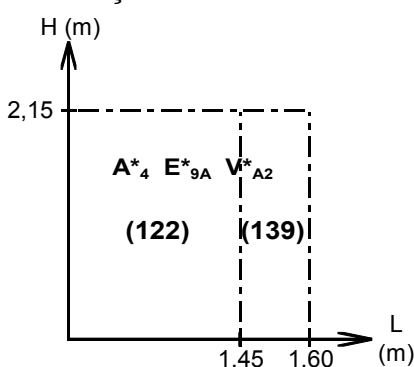


à la française ou oscillo-battant



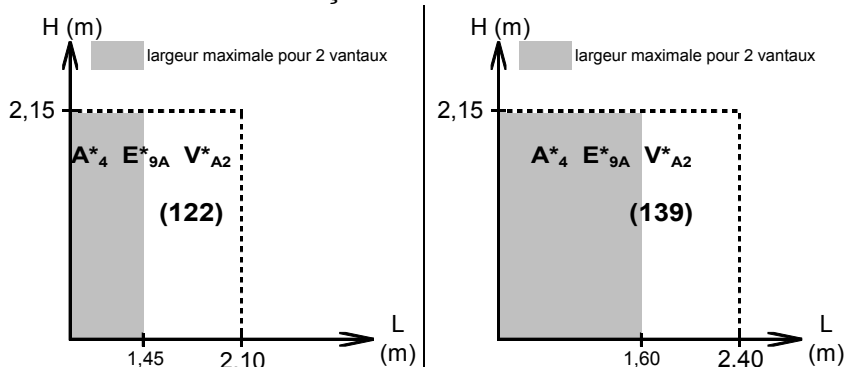
à 2 vantaux

à la française ou oscillo-battant



à 3 vantaux

à la française ou oscillo-battant



Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement

Décision de reconduction n° 2795-176-97 du 22 août 2006
page 4

3. MARQUE ACOTHERM

La hauteur limite entre une fenêtre et une porte-fenêtre est fixée à 1,85 m.

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

3.1 VITRAGES ISOLANTS CLAIRS

Type de menuiserie	Composition du vitrage	Classements ACOTHERM SANS ENTREE D'AIR		
		AC	Th	(U_w) W/(m ² .K)
Fenêtre et porte-fenêtre à la française et oscillo-battante	4/20/4 6/18/4 8/16/4	1	6	(2,5)
	10/14/4 44.2/14/4	2	6	(2,5)

3.2 VITRAGES PEU ÉMISSIFS

Type de menuiserie	Composition du vitrage			Classements ACOTHERM SANS ENTREE D'AIR		
	Type	Rempl.	Nature de la couche	AC	Th	(U_w) W/(m ² .K)
Fenêtre et porte-fenêtre à la française et oscillo-battante	4/20/4 6/18/4 8/16/4	air	Silverswiss (GLAS TROSCH)	1	9	(1,7)
	4/20/4 6/18/4 8/16/4	argon		1	F : 10 PF : 10	(1,6) (1,5)
	10/14/4 44.2acou/14/4	air	ClimaGuard NL (GUARDIAN)	2	9	(1,7)
	10/14/4 44.2acou/14/4	argon		2	F : 10 PF : 10	(1,6) (1,5)

Seules les menuiseries dont les vitrages et les types d'équipement correspondent aux tableaux ci-dessus doivent comporter le marquage ACOTHERM et le classement indiqué.